



COMPTE RENDU
Réunion du Conseil communautaire
du jeudi 7 décembre 2023
à 17h30
A SERVIGNY LES SAINTES BARBE

Ordre du jour :

Nomination d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 5 juillet 2023.

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Début de réunion 17H43

Remerciements du Président pour les marques de sympathies exprimées à l'occasion du décès de sa fille

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

M. WEIL est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 juillet 2023

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée,

Le Conseil Communautaire,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 5 juillet 2023

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS.

Le Président informe le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de ses délégations,

Date	Objet	Société	Montant ht	Service
27/06/2023	Bacs Ronde Eau	VHM	109,08 €	Assainissement
29/06/2023	Matériel d'équipement pour débroussailleuse	Vertugo	61,26 €	Assainissement
29/06/2023	Registre numérique	Publilégal	709,45 €	Assainissement

04/07/2023	Regard	VHM	200,00 €	Assainissement
04/07/2023	Matériel d'équipement pour débroussailleuse	ASMV	80,00 €	Assainissement
06/07/2023	Location d'une pelleteuse	Kiloutou	624,27 €	Assainissement
11/07/2023	Location camion benne	Loxam	1 855,40 €	Assainissement
13/07/2023	Produits	C2M	929,85 €	Assainissement
13/07/2023	Regards	VHM	2 827,74 €	Assainissement
13/07/2023	Location d'une pelleteuse	Kiloutou	201,97 €	Assainissement
18/07/2023	Produits divers	Intermarché	80,00 €	Assainissement
31/07/2023	Raccord GIBOT	VHM	500,00 €	Assainissement
07/08/2023	Batterie	QD Espaces verts	109,40 €	Assainissement
07/08/2023	Réparation Kangoo	Garage Saint Jean	447,60 €	Assainissement
07/08/2023	Montage pneus	Courcelles Autos	211,67 €	Assainissement
18/08/2023	Divers matériaux pour toiture	Brico Dépôt	416,67 €	Assainissement
18/08/2023	Location camion benne	Kiloutou	1 830,19 €	Assainissement
05/09/2023	Matériel d'équipement pour débroussailleuse	Vertugo	30,00 €	Assainissement
05/09/2023	Remplacement automate Step Courcelles-Chaussy	Sade	44 700 €	Assainissement
05/09/2023	Fourniture Electrovanne	Sogea	195,00 €	Assainissement
05/09/2023	Remplacement contacteur + sonde Step Sanry-sur-Nied	Sogea	1 805,00 €	Assainissement
07/09/2023	Location camion benne	Kiloutou	1 830,19 €	Assainissement
07/09/2023	Fourniture motoréducteur+ fourreur potence Step Montoy-Flanville	Gressier et Fils	3 708,33 €	Assainissement
07/09/2023	Dépannage automate Step Courcelles-Chaussy	Sade	880,00 €	Assainissement
07/09/2023	Fourniture de matériaux	Mayer DETP	2 328,70 €	Assainissement
07/09/2023	Mise à disposition d'un géomètre	Mayer DETP	342,00 €	Assainissement
07/09/2023	Mise à disposition d'une draineuse et pelle hydraulique	Mayer DETP	5 150,00 €	Assainissement
11/09/2023	Location d'une pelleteuse	Kiloutou	695,11 €	Assainissement
12/09/2023	Fourniture de Floculant + antimousse	Aquapolym	4 728,00 €	Assainissement
12/09/2023	Chlorure ferrique	Brenntag	1 294,02 €	Assainissement
12/09/2023	Chlorure ferrique	Brenntag	3 235,05 €	Assainissement
12/09/2023	Pompe vide cave	Brico Dépôt	100,00 €	Assainissement
19/09/2023	Assistance technique privée aux Steps de Courcelles-Chaussy et Montoy-Flanville	Loreat	3 400,00 €	Assainissement
19/09/2023	Curage et inspection télévisée	Malezieux	1 090,00 €	Assainissement
20/09/2023	Traitement haie de lagune Ogy	Prest Agri	1 500,00 €	Assainissement
20/09/2023	Matériel divers	Gedimat	253,90 €	Assainissement
27/09/2023	Groupe électrogène	Kiloutou	63,27 €	Assainissement
03/10/2023	Epanchage des boues Vigy	Maire Yves	6 000,00 €	Assainissement
03/10/2023	Transfert des boues Avancy	Maire Yves	500,00 €	Assainissement
03/10/2023	Transfert des boues Gras	Maire Yves	500,00 €	Assainissement
05/10/2023	Produits divers	Intermarché	50,00 €	Assainissement
05/10/2023	Ordinateur Step Courcelles-Chaussy	BCS Informatique	2 117,25 €	Assainissement
05/10/2023	Remplacement sonde Courcelles-sur-Nied	SOGEA	930,00 €	Assainissement
05/10/2023	Fourniture et pose de 2 pompes Maizeroy	SOGEA	2 427,00 €	Assainissement
05/10/2023	Fourniture d'un ballon de surpression Step Courcelles-Chaussy	SOGEA	490,00 €	Assainissement
06/10/2023	Annonce légale	Publiégal	1 587,78 €	Assainissement
09/10/2023	Matériel de petit équipement	Pum Plastiques	100,00 €	Assainissement

10/10/2023	Location d'une pelleteuse	Kiloutou	502,83 €	Assainissement
10/10/2023	Remplacement et mise à niveau de 2 tampons Silly-sur-Nied	Colas	820,00 €	Assainissement
11/10/2023	Révision véhicule	Garage Saint Jean	283,95 €	Assainissement
25/10/2023	Contrôle technique	Pregon Auto Contrôles	65,00 €	Assainissement
31/10/2023	Location camion benne	Kiloutou	350,00 €	Assainissement
31/10/2023	Equipements de Protection Individuelle	Pro 5 SAS	300,00 €	Assainissement
06/11/2023	Location camion benne	Kiloutou	1 200,00 €	Assainissement
07/11/2023	Matériel petit équipement	VHM	150,00 €	Assainissement
07/11/2023	Matériel petit équipement	Brico dépôt	60,00 €	Assainissement
07/11/2023	Produits d'entretien	Zep Industries	711,78 €	Assainissement
07/11/2023	Travaux Courcelles-Chaussy	MCTP	2 355,00 €	Assainissement
07/11/2023	Location camion benne	Kiloutou	954,50 €	Assainissement
07/11/2023	Polychlorure d'Aluminium	Brenntag	1 140,00 €	Assainissement
09/11/2023	Intervention sur carte Sofrel	Sade	2 500,00 €	Assainissement
16/11/2023	Pantalon de tronçonnage	Vertugo	125,00 €	Assainissement
16/11/2023	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	141,38 €	Assainissement
21/11/2023	Dossier de porté à connaissance des modifications du dossier de déclaration des épandages de boues	Chambre d'agriculture	500,00 €	Assainissement
21/11/2023	Etude d'encombrement de l'étage primaire rhizosphère Raville	Loreat	1 850,00 €	Assainissement
21/11/2023	Etude d'encombrement de l'étage primaire rhizosphère Ogy-Saint-Agnan	Loreat	1 850,00 €	Assainissement
21/11/2023	Etude bathymétrique lagune primaire Charleville-sous-Bois	Loreat	1 750,00 €	Assainissement
21/11/2023	Viabilisation d'une parcelle Raville	Colle TP	16 940,00 €	Assainissement
21/11/2023	Travaux de faucardage	Gr environnement	19 269,00 €	Assainissement
21/11/2023	Analyses d'effluents Chailly-les-Ennery	Aspect service environnement	712,00 €	Assainissement
23/11/2023	Equipements de Protection Individuelle	Mecavista	1 268,93 €	Assainissement
27/11/2023	Produits d'entretien	Beauseigneur Ets	437,50 €	Assainissement
27/11/2023	AMO pour la mise à jour de la supervision des STEP et différents sites d'assainissement	Société d'ingénierie Mosellane	9 800,00 €	Assainissement
27/11/2023	Entretien et dépannage motoreducteur	Ets Gressier et fils	2 674,00 €	Assainissement
27/11/2023	Epanchage de boues - Mechy	Maire Yves	600,00 €	Assainissement
27/11/2023	Transport boues de STEP de Silly-sur-Nied à Courcelles-Chaussy	Maire Yves	1 000,00 €	Assainissement
28/11/2023	Fourniture d'un câble de paramétrage	Lacroix Sofrel	93,00 €	Assainissement
28/11/2023	Equipements de Protection Individuelle	Lorpotec	477,36 €	Assainissement
13/07/2023	Poste d'un compteur	Allo Plombier Jacquot	147,00 €	Eau
10/08/2023	Réparations de fuites sur réseau d'eau	Becker Sarl	3 400,00 €	Eau
29/06/2023	AD Blue	C4M	183,90 €	Ordures ménagères
06/07/2023	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	360,00 €	Ordures ménagères
11/07/2023	Sensibilisation compostage domestique	Synercoop	500,00 €	Ordures ménagères
08/08/2023	Equipements de Protection Individuelle	Protect Homs	80,00 €	Ordures ménagères
10/08/2023	Composteurs	Gardigame	9 181,50 €	Ordures ménagères
04/09/2023	AD Blue	C4M	300,00 €	Ordures ménagères
14/09/2023	Beton	Brico dépôt	100,00 €	Ordures ménagères
19/09/2023	Réparation de véhicule	Hayon Mobile Service	389,66 €	BP
25/09/2023	Souffleur	QD Espaces verts	215,83 €	Ordures ménagères
28/09/2023	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	362,00 €	Ordures ménagères

03/10/2023	Bacs	Collectal	1 450,00 €	Ordures ménagères
03/10/2023	Matériel divers	Vertugo	1 265,96 €	Ordures ménagères
13/10/2023	Réparation véhicule	Ets Herment	2 408,93 €	Ordures ménagères
13/10/2023	Matériel divers	Brico dépôt	30,00 €	Ordures ménagères
17/10/2023	Matériel divers	Brico dépôt	60,00 €	Ordures ménagères
17/10/2023	AD Blue	C4M	350,00 €	Ordures ménagères
07/11/2023	Produits d'entretien	Zep Industries	189,48 €	Ordures ménagères
07/11/2023	Réunion d'information et de sensibilisation	Bou de nature	535,00 €	Ordures ménagères
07/11/2023	Fourniture de bacs roulants	Collectal	1 728,00 €	Ordures ménagères
10/11/2023	Matériel divers	Cibotaru Laura	50,00 €	Ordures ménagères
14/11/2023	Matériel divers	Vertugo	50,00 €	Ordures ménagères
14/11/2023	Intervention sur véhicule	Garage Oury	2 782,00 €	Ordures ménagères
21/11/2023	Sacs PEBD recyclé	PTL	7 386,00 €	Ordures ménagères
28/11/2023	Equipements de Protection Individuelle	Protect Homs	150,00 €	Ordures ménagères
31/10/2023	Mise à jour de données	Inetum	1 700,00 €	Urbanisme
29/06/2023	Registre numérique	Publilegal	709,45 €	Spanc
07/08/2023	Registres d'enquête publique	Berger Levrault	254,00 €	Spanc
06/10/2023	Annonce légale	Publilegal	1 587,78 €	Spanc
26/06/2023	Matériel divers	Brico Dépôt	50,00 €	Travaux
28/06/2023	Huile de moteur	Vertugo	47,37 €	Travaux
28/06/2023	Adhésif renforcé	Brico Dépôt	30,00 €	Travaux
29/06/2023	Ventilateurs	Brico Dépôt	228,25 €	Services généraux
29/06/2023	Grattoir de sol	Brico Dépôt	43,00 €	Travaux
03/07/2023	Anches saxophone	Lutherie Didier	30,04 €	Ecole de musique
04/07/2023	Matériel divers	Alsace Lorraine Matériels	150,00 €	Travaux
05/07/2023	Produits divers	Intermarché	100,00 €	Services Généraux
06/07/2023	Réparation table élévatrice	MCR Sas	980,00 €	Travaux
06/07/2023	Matériel divers	Brico Dépôt	141,42 €	RPE
07/07/2023	Equipements de Protection Individuelle	Protect Homs	83,33 €	Travaux
25/07/2023	Produits d'entretien	Zep Industries	461,52 €	Services généraux
25/07/2023	Matériel divers	Brico Dépôt	95,00 €	Travaux
26/07/2023	Matériel divers	C4M	50,00 €	Travaux
31/07/2023	Matériel divers	Vertugo	90,00 €	Travaux
03/08/2023	Réparation matériel	QD Espaces verts	166,67 €	Travaux
03/08/2023	Réparation matériel	QD Espaces verts	41,88 €	Travaux
03/08/2023	Produits divers	Intermarché	80,00 €	Services généraux
07/08/2023	Mise à disposition de bennes « Pays'an fête »	Atep	537,50 €	Services généraux
07/08/2023	Disque SSD	BCS Informatique	99,84 €	Services généraux
07/08/2023	Matériel de petit équipement	Amazon Business	281,72 €	RPE
07/08/2023	Conférence sur l'agroforesterie	Association pool d'avenir	261,06 €	Aménagement
07/08/2023	Produits divers	Chiappa	325,23 €	Services généraux
07/08/2023	Réparation matériel	QD Espaces verts	218,33 €	Travaux
07/08/2023	Cartouches d'encre	Encre services	44,30 €	Services généraux
07/08/2023	Ciné débat	Jour2fête	150,00 €	Aménagement
07/08/2023	Réparation véhicule	Courcelles Auto	193,33 €	Services généraux

07/08/2023	Livret pédagogique	AK Graphisme et illustration	875,00 €	Services généraux
10/08/2023	Matériel divers	Amazon Business	23,24 €	Tourisme
22/08/2023	Matériel divers	Amazon Business	20,82 €	Tourisme
22/08/2023	Clés	Talon service	125,00 €	Ecole de musique
23/08/2023	Matériel petit équipement	Wesco	1 392,91 €	RPE
24/08/2023	Conférence	Camille Pasquier	90,00 €	RPE
31/08/2023	Matériel d'équipement pour débroussailleuse	Vertugo	166,67 €	Travaux
31/08/2023	Produits divers	Intermarché	83,33 €	Services généraux
05/09/2023	Déjeuner de travail	L'escale	124,17 €	Services généraux
07/09/2023	Location salle	Adeppa	712,50 €	Urbanisme
07/09/2023	Matériel divers	Amazon Business	19,98 €	Services généraux
07/09/2023	Réparation ordinateur	BCS Informatique	113,09 €	Services généraux
07/09/2023	Réparation véhicule	Car avenue	295,73 €	Services généraux
07/09/2023	Contrat de maintenance	3AE Marco	660,00 €	Services généraux
07/09/2023	Matériel divers	Amazon Business	18,74 €	Travaux
11/09/2023	Animation d'un débat	Nos belles prairies	250,00 €	Aménagement
12/09/2023	Plants potagers et aromatiques	Vertugo	150,00 €	RPE
13/09/2023	Tour de son	Cultura	299,98 €	Ecole de musique
13/09/2023	Produits divers	Cora	95,00 €	RPE
14/09/2023	Matériel divers	Brico Dépôt	100,00 €	Travaux
14/09/2023	Produits divers	Rousselot Boisson	150,00 €	Services généraux
19/09/2023	Magazine balades randos	Europresse Développement	117,53 €	Tourisme
20/09/2023	Matériel divers	Vertugo	67,00 €	Travaux
25/09/2023	Entretien des réseaux	Malezieux	900,00 €	Assainissement
25/09/2023	Réparation matériel	QD Espaces verts	83,33 €	Travaux
25/09/2023	Produits divers	Intermarché	150,00 €	Services généraux
25/09/2023	Produits divers	Cora	250,00 €	Tourisme
26/09/2023	Matériel divers	Rexel	40,50 €	RPE
26/09/2023	Matériel de réparation	Brico Dépôt	60,00 €	Services généraux
27/09/2023	Réductions sucrées	Ligasias	375,00 €	Tourisme
27/09/2023	Panneaux randonnée	Altevia	7 067,14 €	Tourisme
27/09/2023	Bon cadeau	Auberge du Gros	44,55 €	Tourisme
02/10/2023	Matériel divers	Brico Dépôt	20,00 €	Travaux
02/10/2023	Matériel divers	Brico Dépôt	50,00 €	Travaux
04/10/2023	Visuels RIS randonnée pédestre	Behr Alain Consultant	300,00 €	Tourisme
04/10/2023	Mise à jour des logos et de l'offre touristique	Behr Alain Consultant	760,00 €	Tourisme
04/10/2023	Fournitures administratives	Muller & Wegener	228,50 €	Services généraux
05/10/2023	Réparation véhicule	Etablissements Ackermann	1 249,57 €	Travaux
09/10/2023	Equipements de Protection Individuelle	Lorprotec	280,00 €	Travaux
12/10/2023	Lot panier garni	Mets fermiers	110,00 €	Tourisme
12/10/2023	Cérémonie	Boulangerie Gaston	100,00 €	Tourisme
12/10/2023	Tests covid	Pharmacie Louis Aubertin	170,00 €	Services généraux
17/10/2023	Matériel d'équipement pour débroussailleuse et tronçonneuse	Vertugo	306,39 €	Travaux
19/10/2023	Produits divers	Intermarché	70,00 €	Services généraux

24/10/2023	Equipements de Protection Individuelle	Protect Homs	250,00 €	Travaux
27/10/2023	Conférence agro foresterie	Boulangerie Gaston	41,67 €	Aménagement
30/10/2023	Matériel divers	Amazon Business	238,68 €	Aménagement
31/10/2023	Réparation matériel	QD Espaces verts	305,85 €	Travaux
31/10/2023	Matériel de bureau	Amazon Business	58,32 €	Services généraux
31/10/2023	Conférence	Selosse Marc-André	1 500,00 €	Aménagement
31/10/2023	Travaux d'électricité	Elecinfo	1 344,00 €	RPE
02/11/2023	Produits d'entretien	Cora	100,00 €	RPE
07/11/2023	Produits d'entretien	Zep Industries	1 071,04 €	Services généraux
07/11/2023	Formation	Fredon Grand Est	350,00 €	Services généraux
07/11/2023	Fourniture de végétaux	GAEC des pépinières Hoppe	148,20 €	Aménagement
07/11/2023	Achat de livre	Amazon Business	21,80 €	Tourisme
07/11/2023	Achat d'un ordinateur portable	BCS Informatique	1 115,00 €	Services généraux
13/11/2023	Réparation véhicule	Renault Keos	488,33 €	Travaux
13/11/2023	Produits divers	Intermarché	100,00 €	Services généraux
14/11/2023	Produits divers	Vertugo	20,00 €	Travaux
15/11/2023	Equipements de Protection Individuelle	Protect Homs	150,00 €	Travaux
20/11/2023	Produits divers	Intermarché	30,00 €	Services généraux
21/11/2023	Animation d'ateliers	La Nat plasticienne	1 400,00 €	RPE
21/11/2023	Séances Baby gym	Multigym	560,00 €	RPE
21/11/2023	Adhésion et séance matinée	Assoc. Les minis du Chalet	175,00 €	RPE
21/11/2023	Séance de yoga	L'atelier des ventres ronds	550,00 €	RPE
21/11/2023	Adhésion 2024	Eclaireurs et éclaireuses de France	100,00 €	RPE
21/11/2023	Ateliers éveil artistique	AK Graphisme	800,00 €	RPE
21/11/2023	Animation de groupe de parole	Rachel Planchais	560,00 €	RPE
21/11/2023	Panier garni	Mets fermiers	50,00 €	Tourisme
21/11/2023	Produits divers	Intermarché	60,00 €	Tourisme
23/11/2023	Matériel informatique	BCS informatique	761,42 €	Services généraux
23/11/2023	Plantations	Les jardins fruitiers de Laquenexy	73,03 €	RPE
27/11/2023	Brochures	A2DV Numérique	1 600,00 €	Services généraux
27/11/2023	Distribution bulletin communautaire	Adrexo	936,11 €	Services généraux
06/07/2023	Virement de crédit sur le Budget Principal de 6 000 € de l'article 2112 à l'article 2313 opération 014			
20/11/2023	Virement de crédit sur le Budget Eau de 3 000 € du chapitre 022 (Dépenses imprévues) à l'article 701249 (Revers. Ag. Eau Redev. Pollution d'origine domest.)			

Ordre du jour :

N°	Compétence	Objet de la délibération
1	Assainissement	Validation du projet de zonage assainissement suite à enquête publique
2	Assainissement	Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement "Les Jardins de Courcelles" à Courcelles-Chaussy
3	Assainissement	Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement "Le Clos sur Chaumont" à Sanry-sur-Nied

4	Assainissement	Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement "Les Joyaux" à Courcelles-sur-Nied
5	Développement Economique	Règlement d'aides aux entreprises de la CCHCPP
6	Eau	Nomination d'un délégué au SIDEET
7	Environnement	Nomination d'un délégué pour la commune de Sorbey à la commission Environnement
8	Environnement	RPQS 2022
9	Finances	Subvention au budget SPANC
10	Finances	Convention de recouvrement
11	Finances	Expérimentation du CFU
12	Finances	DM3 budget principal
13	Finances	DM4 budget assainissement
14	Finances	Bilan des Attributions de compensations Attributions de compensations 2023
15	Finances	Cession tracteur Renault
16	Finances	Règlement de subvention d'investissement aux communes
17	Habitat	Prolongation du programme ANAH
18	Habitat	Renouvellement de la convention avec le CALM (SOLIHA)
19	Habitat	Poursuite du programme SARE en 2024
20	Musique	Convention d'occupation de l'Ecole de Musique à Courcelles-Chaussy
21	Mutualisation	Convention de mise à disposition de personnel – expérimentation de Raville
22	Ressources Humaines	Ratios promus-promouvables pour les avancements de grade
23	Ressources Humaines	Création de postes
24	Ressources Humaines	Tableau des effectifs
25	Ressources Humaines	Renouvellement de l'adhésion à la mission « interim et territoire » du CDG
26	Tourisme	Règlement d'attribution à un évènement sportif
27	Tourisme	Subvention Courcelles Etincelle

28	Tourisme	Subvention syndicat des Initiatives Courcelles Chaussy
29	Trame Verte et Bleue	Convention avec la commune de Maizeroy
30	Transition	Demandes de subvention
31	Vote	Vote en faveur ou défaveur du maintien de la Vice-présidence de Monsieur PETIT
32	Vote	Désignation du nombre de Vice-présidents
33	Divers	Informations et points divers dont information du SCOTAM

1) Assainissement : Validation du zonage d'assainissement suite à enquête publique (rapporteur Hervé MESSIN)

DCC N°2023-82 : Assainissement – Approbation du plan de zonage d'assainissement intercommunal

Il est fait présentation au conseil communautaire du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur du 02 novembre 2023. Le dossier complet de l'enquête publique a été transmis aux membres du conseil communautaire, avec la convocation, en format dématérialisé.

Il est rappelé le principe de délimitation du zonage d'assainissement collectif, celui de s'appuyer sur les limites des zones urbanisables des PLU pour faciliter les opérations d'aménagement tout en prenant en compte les enjeux liés à l'assainissement, la prise en compte de la prévention des risques d'inondation dans la planification urbaine.

Le maintien du classement en zone ANC n'exclut pas le raccordement au réseau d'assainissement collectif lorsqu'il est techniquement possible, et inversement le classement en zone AC n'ouvre pas un droit à disposer d'un équipement collectif à échéance donnée, et qu'en l'absence de réseau, il ne dispense pas les habitations de disposer d'un équipement individuel maintenu en bon état de fonctionnement.

Considérant l'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur le projet de zonage d'assainissement,

, émettant un avis favorable avec trois (3) recommandations sur ce dossier :

- Étendre le périmètre de zonage d'assainissement collectif à la commune de Raville aux n°55 et 57 de la rue des 3 Cantons ;
- Placer en zone d'assainissement collectif l'annexe de Bazoncourt-Berlize ;
- Au titre de maître d'œuvre de l'assainissement non collectif, étudier les possibilités d'obtentions de subventions auprès de l'agence de l'eau, du conseil départemental et de la région Grand Est principal gestionnaire des crédits européens.

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le plan de zonage d'assainissement intercommunal ;
- AUTORISE le président à signer tout document nécessaire à l'approbation du plan de zonage d'assainissement intercommunal.

Explications par M.MESSIN, récapitulatif de l'enquête et synthèse, 61 observations et 3 prescriptions, Raville = zone agricole, Bazoncourt trop cher pour 30 habitations, t proposition de pas tenir compte des prescriptions.

Il précise que la création du SPANC est un gros morceau et remercie la DST et le DGS pour l'implication lors de l'enquête publique. Reste à établir le règlement du SPANC lors d'une très prochaine réunion.

Sylvie RICHARD remercie pour l'aboutissement de la démarche, mais aurait souhaité une commission assainissement au préalable. Elle précise que le conseil municipal ne s'est jamais positionné, l'étude date de 2015, d'autres installations ne doivent plus être aux normes.

Des mises aux normes qui coutent de plus en plus cher, on est un cas particulier à Saint HUBERT, avec fort déséquilibre entre les systèmes. Avant il y avait des subventions, ce qui ne semble plus le cas elle espère que la CCHCPP apportera tous les conseils et appuis techniques nécessaires, cherchera d'éventuelles subventions. Le Président précise que la CCHCPP sera présente.

Hervé MESSIN précise qu'on est pris par les délais donc pas de commission, sur ce dossier il avait cependant contacté l'ONF M.LARCHER qui avait fermé la voie, précisant l'impossibilité de trouver un terrain pour de l'assainissement collectif. Pour le prix c'est effectivement différent selon l'habitation, du simple au triple. On a loupé les finances à l'époque, mais la CC sera là en appui. M. HOUPERT demande si spécifiquement pour St HUBERT, une « mutualisation des moyens » est possible.

M. MESSIN précise qu'on aura plusieurs possibilités, participations ou pas mais on délibèrera à la vue du dossier complet.

2) Assainissement : Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement "Les Jardins de Courcelles" à Courcelles-Chaussy (rapporteur Hervé MESSIN)

DCC N°2023_83 : ASSAINISSEMENT – Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement « Les Jardins de Courcelles » à Courcelles-Chaussy

Le lotissement nommé « Les Jardins de Courcelles », sur la commune de Courcelles-Chaussy, a été autorisé par deux permis d'aménager :

- PA 057 155 17 M0001 accordé le 15 septembre 2017 pour 25 lots et 2 macrolots (1^{ère} tranche) ;
- PA 057 155 17 M0002 accordé le 15 septembre 2017 pour 23 lots et 2 macrolots (2^{ème} tranche).

L'aménageur, TERALIA Immobilier, a demandé l'intégration des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le domaine public. À la suite des différents contrôles réalisés (compactage, étanchéité, inspection télévisée), et la remise du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) transmis par l'aménageur, comprenant notamment le plan de récolement, les réseaux d'assainissement sont réputés conformes.

Les réseaux ainsi mis en œuvre comprennent :

Pour le réseau eaux pluviales :

- Collecteur Assainissement EP Ø600 : 210 ml
- Collecteur Assainissement EP Ø400 BA : 40 ml
- Collecteur Assainissement EP Ø315 PVC : 385 ml
- Collecteur Assainissement EP Ø200 PVC : 42 ml
- Branchement Assainissement EP PVC Ø160 CR16 : 399 ml
- Branchement Avaloir PVC Ø200 CR8 : 78 ml
- Regard de visite EP Ø600 : 4 u
- Regard de visite EP Ø1000 : 27 u
- Regard de décantation EP Ø1000 : 3 u
- Boîte de branchement Assainissement EP PVC Ø400 : 6 2u
- Avaloir : 19 u
- Bassin de rétention : 3 u

Pour le réseau eaux usées :

- Collecteur Assainissement EU PVC Ø200 CR16 : 650 ml
- Branchement Assainissement EU PVC Ø160 CR16 : 422 ml
- Regard de visite EU Ø1000 : 21 u
- Boîte de branchement Assainissement EU PVC Ø400 : 62 u

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'intégration des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans le domaine public
- **AUTORISE** le Président à signer tout document découlant de cette décision

Président et Vice-président précisent que le stockage sous voirie ne peut être repris.

3) Assainissement : Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement « Le Clos de Chaumont » à Sanry-sur-Nied (rapporteur Hervé MESSIN)

DCC N°2023_84 : ASSAINISSEMENT – Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement « Le Clos sur Chaumont » à Sanry-sur-Nied

Le lotissement nommé « Le Clos sur Chaumont », sur la commune de Sanry-sur-Nied, a été autorisé par le permis d'aménager n° PA 057 627 14 M0001 en date du 17 juin 2015.

L'aménageur, CM-CIC Aménagement, a demandé l'intégration des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le domaine public, le 13 janvier 2023.

À la suite des différents contrôles réalisés (compactage, étanchéité, inspection télévisée), et la remise du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) transmis par l'aménageur, comprenant notamment le plan de récolement, les réseaux d'assainissement sont réputés conformes.

Les réseaux ainsi mis en œuvre comprennent :

Pour le réseau eaux pluviales :

- Collecteur Assainissement EP Ø500 BA : 91,40 ml
- Collecteur Assainissement EP Ø400 PVC : 349,90 ml
- Collecteur Assainissement EP Ø315 PVC : 98 ml
- Regard de visite EP Ø1000 : 12 u
- Boite de branchement Assainissement EP PVC Ø400 : 42 u
- Avaloir : 10 u
- Bassin de rétention : 1 u
- Fossé périmétrique de déconnexion des EP : 374 ml

Pour le réseau eaux usées :

- Collecteur Assainissement EU PVC Ø315 CR16 : 152,60 ml
- Collecteur Assainissement EU PVC Ø200 CR16 : 350,90 ml
- Regard de visite EU Ø1000 : 17 u
- Boite de branchement Assainissement EU PVC Ø400 : 42 u

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE l'intégration des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans le domaine public
- AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision

4) Assainissement : intégration des réseaux d'assainissement du lotissement « les Joyaux » à Courcelles-sur-Nied (rapporteur Hervé MESSIN)

DCC N° 2023_85 : ASSAINISSEMENT – Intégration des réseaux d'assainissement du lotissement « Les Joyaux » à Courcelles-sur-Nied

Le lotissement nommé « Les Joyaux », sur la commune de Courcelles-sur-Nied, a été autorisé par le permis d'aménager n° PA 057 156 17 M0002 en date du 11 juillet 2015.

L'aménageur, KHOR IMMOBILIER, a demandé l'intégration des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales dans le domaine public.

À la suite des différents contrôles réalisés (compactage, étanchéité, inspection télévisée), et la remise du Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) transmis par l'aménageur, comprenant notamment le plan de récolement, les réseaux d'assainissement sont réputés conformes.

Les réseaux ainsi mis en œuvre comprennent :

Pour le réseau eaux pluviales :

- Collecteur Assainissement EP Ø315 PVC : 125 ml
- Branchement Assainissement EP PVC Ø160 CR16 : 115 ml
- Regard de visite EP Ø600 : 1 u
- Regard de visite EP Ø1000 : 5 u

- Boîte de branchement Assainissement EP PVC Ø400 : 28 u
- Rétention EP enterrée de type Rigofill 84 m3 : 1 u
- Regard de régulation avec lame siphonoïde EP Ø1200 x 1200 : 1 u

Pour le réseau eaux usées :

- Collecteur Assainissement EU PVC Ø200 CR16 : 180 ml
- Branchement Assainissement EU PVC Ø160 CR16 : 105 ml
- Regard de visite EU Ø600 : 1 u
- Regard de visite EU Ø1000 : 8 u
- Boîte de branchement Assainissement EU PVC Ø400 : 28 u

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE l'intégration des réseaux eaux usées et eaux pluviales dans le domaine public
- AUTORISE le Président à signer tout document découlant de cette décision

5) Développement Economique : règlement d'aides aux entreprises de la CCHCPP (rapporteur Eric GULINO)

DCC N° 2023_86 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ADOPTION DU REGLEMENT D'AIDES AUX ENTREPRISES ET AUX ACTEURS ECONOMIQUES DE LA CCHCPP (rapporteur Eric GULINO)

La commission « Développement économique » s'est réunie le 5 juillet 2023 et a donné un avis favorable au projet de règlement. Le Vice-président présente à l'assemblée le projet de règlement concernant la création d'un dispositif de soutien aux entreprises et acteurs économiques de la CCHCPP.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu le projet de règlement

Vu l'avis favorable de la commission « Développement économique »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le règlement
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document découlant de cette décision

Lors du débat, M. GULINO précise qu'il préfère la création d'un fonds de secours spécifique pour les urgences.

Le débat sur le montant minimum de factures est fixé à 1000 €.

C'est une proposition 2024 et on pourra améliorer

M. PETIT demande si les aides de la Région dépendent de la CC, le Président répond que non

Delphine BERGER annonce qu'il y aura un règlement spécifique pour les agriculteurs.

6) EAU : Nomination d'un délégué au SIDEET (rapporteur Hervé MESSIN)

DCC N°2023_87 : EAU – Représentativité au sein du SIDEET

La communauté de Communes est compétente pour l'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018.

Pour les communes de Vigy et de Saint-Hubert, cette compétence est exercée par le Syndicat Intercommunal Des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois (SIDEET).

Considérant que l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « la communauté de communes est également substituée, pour les compétences qu'elle exerce ou vient à exercer, aux communes qui en sont membres lorsque celles-ci sont groupées avec des communes extérieures à la communauté dans un syndicat de communes ou un syndicat mixte. » La représentativité de la communauté de communes au sein du comité syndicat du SIDEET est de 4 membres titulaires, et 2 membres suppléants.

Les membres ainsi désignés, par délibération du conseil communautaire en date du 21 juillet 2020 (DC N°057/2020), sont les personnes suivantes :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAINT HUBERT	Nathalie DELLINGER	Christian TOUSSAINT
	Mathieu LORRAIN	
VIGY	Stéphanie BRUANT	Franck CHIAPPA
	Boris HUBERT	

Suite de la démission de Madame Stéphanie BRUANT, un nouveau membre titulaire doit être élu et désigné.

Vu l'article L.5711-1 du CGCT,

Après appel à candidature, pour le poste de titulaire, en remplacement de Madame Stéphanie BRUANT ; M. WEIL présente la candidature de M. Michel REGIN, Mme Sylvie RICHARD propose celle de M. Christian TOUSSAINT en lieu et place de M. LORRAIN démissionnaire

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE de déroger à la règle du vote à scrutin secret
- DESIGNE comme membre titulaire du syndicat les personnes suivantes :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAINT HUBERT	Nathalie DELLINGER	Sylvie RICHARD
	Christian TOUSSAINT	
VIGY	Michel REGIN	Franck CHIAPPA
	Boris HUBERT	

Le Président dit ne pas être informé de la démission de Mathieu LORRAIN, M. LOGNON demande à bien vérifier cette démission.

7) Environnement : Nomination d'un délégué pour la commune de Sorbey à la commission Environnement

DCC N° 2023_88

La commune de Sorbey a demandé à être représentée au sein de la commission environnement, la commission environnement réunie le 2 octobre 2023 a donné un accord à l'unanimité à l'intégration d'un délégué de Sorbey au sein de la commission.

Le Conseil communautaire est appelé à valider la nomination de M. Claude SPINELLI.

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- nomme Monsieur Claude SPINELLI à la commission environnement.

8) Environnement : RPQS 2022

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2022.

DCC N°2023_89

Le Président présente au Conseil communautaire le rapport d'activités 2022 du service de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange et l'invite à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du dossier,

Après avoir entendu les explications du Président et des élus communautaires,

VU l'avis favorable de la commission environnement en date du 2 octobre 2023

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** le RPQS 2022 de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- **DIT** que ce rapport devra être transmis pour information à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres, ainsi que tenu à la disposition du public au siège communautaire.

9) Finances : subvention au budget (rapporteur Joel SIMON)

- Vu la somme de 135.000 € inscrite au budget primitif 2023
- Vu le démarrage du service SPANC en 2023

DCC N°2023_90

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président ;

Après délibération, à l'unanimité

décide :

- **le versement** d'une subvention de 135.000 € du budget principal vers le budget SPANC

10) Finances : convention de recouvrement (rapporteur Joel SIMON)

Dans le cadre de la fermeture de la Trésorerie de Vigy et du rattachement de la CCHCPP au SGC de Metz, il convient de signer une nouvelle convention portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux, entre la CCHCPP et le SGC de Metz.

L'objectif recherché est de gagner en efficacité en matière de recouvrement des titres de recettes, en facilitant notamment les diligences du Comptable Public, contribuant ainsi à garantir à la CCHCPP des ressources effectives et régulières, en conformité avec les prévisions budgétaires. La recherche de cette efficacité tient compte des moyens adaptés à la maîtrise des coûts de gestion de la chaîne de la recette.

La convention est signée avec le comptable assignataire de la CCHCPP et devient caduque après chaque renouvellement de l'assemblée délibérante mais également à chaque changement de comptable public.

La présente convention précise les domaines dans lesquels les deux partenaires que sont l'ordonnateur et son comptable assignataire, peuvent développer leur coordination pour parvenir à une amélioration des niveaux de recouvrement des produits mis en recouvrement par la collectivité locale auprès du comptable public.

Elle s'appuie sur la « charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics », signée par la DGFIP et les associations nationales représentatives des élus locaux, dont les axes constituent des voies opérationnelles d'optimisation du recouvrement et de la qualité du service rendu aux usagers.

Elle vise également la mise en œuvre de la sélectivité de l'action en recouvrement des créances locales et la prise en compte du décret du 7 avril 2017 qui a fixé le seuil de mis en recouvrement des créances locales à 15 euros (contre 5 euros auparavant).

La présente convention se fixe comme objectif de renforcer les relations de travail existant entre les services de l'ordonnateur et ceux du comptable dans le but d'améliorer le recouvrement des produits locaux et de mettre en œuvre la sélectivité de l'action en recouvrement.

Afin d'y parvenir, un véritable partenariat doit se développer, fondé sur l'implication de l'ensemble des acteurs et de leurs services.

DCC N°2023_91

Ceci étant exposé,

le conseil communautaire,

Vu les articles L.1611-5, D.1611-1 et R.1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération

Après délibération, à l'unanimité

DECIDE

- **d'autoriser** le Président à signer avec le représentant du SGC de Metz la présente convention

11) Finances : Expérimentation du CFU (rapporteur Joel SIMON)

DCC N°2023_92 :Projet délibération FINANCES – Expérimentation du Compte Financier Unique

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu un dispositif d'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales conduit par la Cour des comptes. Cette expérimentation, testée jusqu'en 2023 pour être mise en application à l'horizon 2024, est destinée à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales.

Les trois axes majeurs de la modernisation comptable du secteur public local en 2024 sont :

- La mise en œuvre d'un cadre comptable réformé et harmonisé : le référentiel M57,
- Une production renouvelée des comptes locaux avec la création d'un Compte Financier Unique (CFU),
- Le déploiement de nouveaux dispositifs de fiabilisation des comptes locaux liés à l'expérimentation de la certification des comptes.

Selon les résultats du bilan de l'expérimentation, ces outils s'imposeront à toutes les collectivités locales dès 2024, la M57 étant définitivement généralisée au 1er janvier 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Sa mise en place vise notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

L'expérimentation du CFU requiert l'adoption du référentiel comptable M57 qui s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes.

La M57 est non seulement le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes mais également la norme qui sera généralisée à toutes les catégories de collectivité locales en 2024. Elle est l'instruction la plus récente et la plus avancée en termes d'exigences comptables. Elle permet d'unifier les principes budgétaires et comptables pour l'ensemble des collectivités puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux et intercommunaux (M14), départementaux (M52) et régionaux (M71) existants.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU. L'expérimentation se déroule en trois vagues :

- la "vague 1" concerne les comptes des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- la "vague 2" concerne les comptes des exercices 2022 et 2023.
- la "vague 3" concerne uniquement les comptes de l'exercice 2023.

La CCHCPP a souhaité anticiper les obligations réglementaires de 2024 en se portant candidate à l'expérimentation du CFU vague 3.

Cette délibération intervient en vue d'approuver le principe de l'expérimentation du CFU.

Dans le cadre de l'expérimentation, la CCHCPP sera amenée, par la suite, à signer une convention avec l'État en vue de préciser les conditions de mise en œuvre et de suivi.

Le Conseil communautaire,

après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à s'inscrire à l'expérimentation du CFU pour les comptes 2023.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir entre la CCHCPP et l'Etat, ainsi que tout document afférent à ce dossier.
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

12) Finances : DM3 Budget Principal (rapporteur Joel SIMON)
DCC2023_93 – DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL

Dans le cadre de l'intégration des frais d'études, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2128 (041) – Autres agencements et aménagements	16 000 €	2031 (041) – Frais d'études	16 000 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
Total Dépenses	16 000 €	Total Recettes	16 000 €

Le Conseil de Communauté,
 Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président ;
Après délibération, à l'unanimité,

- **VALIDE** la DM3 au budget principal

13) Finances : DM4 budget assainissement (rapporteur Joel SIMON)
DCC2023_94 – DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET ASSAINISSEMENT
DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET ASSAINISSEMENT

Objet : Outillage industriel

Suite à certaines dépenses non prévues lors du vote du budget, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant

020 – Dépenses imprévues	-20 000 €		
2155 – Autres outillages industriels	20 000 €		
	0,00		

FONCTIONNEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
Total Dépenses	0 €	Total Recettes	0 €

Le Conseil de Communauté,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président ;

Après délibération, à l'unanimité,

- **VALIDE** la DM4 au budget assainissement

14) Finances : Bilan des Attributions de Compensations- attributions de compensations 2023 (rapporteur Joel SIMON)

DCC2023_95 – Bilan des Attributions de Compensations- attributions de compensations 2023

Le Président informe le Conseil Communautaire, du tableau général des attributions de compensations depuis 2017.

Le Vice-président présente à l'assemblée les attributions de compensations 2023, celle-ci tiennent compte des factures 2022. Il est à noter une colonne rectificative sur 2022, en effet, suite à réunion en date du 9 novembre (MM. PETIT, SIMON et MESSIN) une facture imputée à tort (payée par la CCHCPP à la commune en 2019 mais datant de 2017) a été retirée des AC de Retonfey et celles-ci rectifiées.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 27 novembre,

Vu la délibération 07/02-2023 du 11 avril 2023, de la commune de Retonfey rejetant la proposition d'Attributions de Compensations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **adopte** le tableau présenté en annexe, bilan des AC depuis 2017
- **valide** les AC rectificatives 2022
- **valide** les AC 2023.

Joel SIMON rappelle la réunion du 9 novembre avec RETONFEY

Christian PETIT explique que la problématique a été soulevée en mars et pas de retour avant ce jour, j'ai été dans l'obligation d'émettre un titre sinon déficit du budget.

Il ajoute qu'il a rencontré M. VILLIBORD, quoiqu'il arrive la commune reversera nous pairons ce que nous devons

Le Président précise que si la commune de Retonfey ne redélibère pas la CCHCPP devra honorer le titre émis sur le montant 2021.

Hervé MESSIN demande une attention aux 60 ans d'amortissement, la CCHCPP devient le banquier des communes, il faudra peut-être revoir le règlement !

15) Finances Cession tracteur Renault (rapporteur Joel SIMON)
DCC2023_96 – cession d'un tracteur

La cession d'un véhicule d'un montant supérieur à 4 600 € devant être autorisée par délibération, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président à réaliser cette cession.

Le Conseil communautaire
après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **AUTORISE** le Président à vendre le bien ci-dessus référencé au prix de 15 600 € TTC ;
- **AUTORISE** le Président à enregistrer la sortie du bien du patrimoine de la CCHCPP conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M57 ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. MESSIN trouve que le tracteur a été bien revendu

16) Finances Règlement de fonds de concours aux communes (rapporteur Joel SIMON)
DCC2023_97 Fonds de concours

Le Vice-président informe le Conseil Communautaire,

la commission des finances s'est réunie le 27 novembre, un projet de règlement de subvention d'investissement (sous forme de fonds des concours) a été présenté aux membres, celui-ci figure en annexe des présentes.

Suite au débat portant sur l'opportunité d'une aide au fonctionnement ou à l'investissement.

Vu les objectifs de valorisation du patrimoine et de transition écologique, défendus par la CCHCPP après vote à la majorité simple, la commission a opté pour une subvention d'investissement.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'avis de la commission environnement en date du 27 novembre

Vu l'avis de M.MESSIN de prendre en compte le TTC pour les opérations FCTVA

après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **adopte** le règlement de fonds de concours (de la CCHCPP vers les communes).

Présentation du règlement par M. SIMON, le Président précise qu'on met 25000 € par commune

M. PETIT ajoute que c'est bien, l'objectif est d'aider à l'investissement, et pas d'être compliqué !

M.HOUPERT précise que le fonds de concours n'est pas la seule façon d'aider les communes, il peut y avoir une DSC mais qui elle est en fonctionnement. Là je suis d'accord cela doit aider investissement, avec possibilité de déposer plusieurs dossiers pour arriver au montant, je souhaiterai ne pas avoir de restrictions (ex : la voirie), il ne faut pas de restriction Il faut ajouter « PATRIMOINE »

Arrivée de M. GRANDJEAN

Sylvain WEIL intervient pour M. GUIRAUT certaines des communes ne peuvent pas toujours payer et investir, il préfère donc une dotation de solidarité !

Roland CHLOUP explique le principe et Hervé MESSIN précise que les biens soumis au FCTVA doit être pris en TTC

17) Habitat : prolongation du programme ANAH « habiter mieux » (rapporteur Etienne LOGNON)
DCC2023_98

LOGEMENT – PROLONGATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE « HABITER MIEUX »

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la CCHCPP verse une prime d'un montant forfaitaire de 500€ par logement bénéficiant d'une subvention de l'ANAH dans la limite de 5 500€ d'aides communautaires par an.

Cette prime contribue à la réussite du programme « Habiter Mieux », piloté par l'ANAH pour le compte de l'Etat. L'objectif de ce programme est d'inciter, de soutenir financièrement et techniquement la rénovation des logements dont les occupants souffrent de précarité énergétique.

Vu la convention de mise en œuvre du programme territoriale du programme « Habiter mieux » entre l'ANAH et la Communauté de communes Haut Chemin-Pays de Pange depuis le 1^{er} janvier 2020,

**Le conseil communautaire,
après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de prolonger, le partenariat avec l'ANAH à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024

M. PRITRSKY est absent au moment du vote

18) Habitat : Renouvellement de la convention avec le CALM (SOLIHA) (rapporteur Etienne LOGNON)
DCC2023_99

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat social, **la CCHCPP a établi une convention avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM – SOLIHA) pour une mission d'assistance et d'information du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2023**, notamment pour renforcer l'action en faveur de l'habitat privé ancien. Grâce à ce partenariat, les ménages souhaitant **réaliser des travaux d'amélioration de leur logement** peuvent contacter cette association pour obtenir des informations objectives et personnalisées sur les financements existants.

En cas d'éligibilité du ménage à des financements, le CALM peut étudier les solutions les mieux adaptées à sa situation, **l'aider à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subvention à l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)**, et apporter une assistance technique et administrative.

Le CALM – SOLIHA Moselle a pour objet l'amélioration des logements et du cadre de vie et se tient à la disposition de tout propriétaire ou locataire souhaitant entreprendre des travaux dans son logement.

Des conseillers en habitat et des techniciens en bâtiment assurent ainsi gratuitement, auprès du public, des services d'information, de conseil, de diagnostic, d'assistance dans les démarches administratives et de recherche en financement. Depuis 2022, **69 ménages du territoire ont été accompagnés dont 6 reçus en permanence au siège de la CCHCPP** (tous les 3^{eme} mercredi du mois). La moitié des travaux sont en lien avec **la perte d'autonomie** et l'autre moitié concerne des **projets énergétiques**.

**Le conseil communautaire,
après avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DECIDE** de prolonger, le partenariat avec le CALM/SOLIHA à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2025, sur les mêmes conditions.
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents liés à ce partenariat.

M. PRITRSKY est absent au moment du vote

19) Habitat/transition Poursuite du programme SARE en 2024 (rapporteur Etienne LOGNON)
DCC2023_100

Depuis 2020, la CCHCPP est engagé dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) co-porté par la Région Grand Est, l'Ademe et l'Anah. Ce dispositif permet d'apporter l'information, le conseil et l'accompagnement des ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. C'est dans ce cadre que l'Alec (Agence locale du pays messin) agit et intervient pour aiguiller au mieux les ménages dans leurs choix. Ces trois ans de mise en place sur le territoire de la CCHCPP ont permis de répondre aux objectifs ambitieux initialement fixés.

Au 1^{er} janvier 2024, le soutien de l'Etat continue et les territoires sont invités à engager le prolongement d'une année entière les conventions territoriales du programme SARE sur le même périmètre des missions d'information, de conseil, d'accompagnement et de mobilisation de la dynamique de rénovation

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,
après avoir délibéré à l'unanimité,

- **DONNE** pouvoir au Président de signer l'ensemble des documents et avenants liés à la poursuite du programme SARE pour l'année 2024

Retour de M. PRITRSKY

20) Musique : convention d'occupation de l'Ecole de Musique à Courcelles-Chaussy (rapporteur Fabrice MULLER)
DCC2023_101

La convention pour l'occupation des locaux de l'école de musique à Courcelles-Chaussy est caduque
Il est proposé au conseil de la renouveler dans les mêmes conditions

Le Conseil Communautaire

Après délibération, à l'unanimité

- valide le projet de convention
- autorise sa signature par le Président

21) Mutualisation : convention de mise à disposition de personnel – expérimentation de Raville (rapporteur Sylvain WEIL)

DCC N°2023_102 : MUTUALISATION – ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL

La commission « Mutualisation » s'est réunie le 12 octobre 2023 et a donné un avis favorable au projet de convention.
Le Vice-président présente à l'assemblée le projet de convention concernant la commune de Raville et la CCHCPP pour la mise à disposition d'une secrétaire de mairie en tant qu'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,
Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel
Vu l'avis favorable de la commission « Mutualisation »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la convention de mise à disposition
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document découlant de cette décision

M. PETIT est sorti au moment du vote,

Sylvain WEIL explique qu'il étudiera les besoins pour la poursuite du dispositif en janvier

22) Ressources Humaines : ratio promus-promouvables pour les avancements de grade
DCC N°2023_103

Le Président, informe l'assemblée :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial (CST). Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis défavorable du Comité Social Territorial en date du 23 juin 2023 ;

Vu le courrier explicatif de la CCHCPP au Comité Social Territorial en date du 10 juillet 2023 demandant un nouvel examen du projet dans un délai maximal de 30 jours comme le prévoit l'article 91 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 ;

Vu l'absence de réponse du Comité Social Territorial ;

Le Président propose à l'assemblée,

De fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité de la manière suivante :

Grade d'origine	Grade d'accès	Ratios (%)	Observations
Attaché	Attaché principal	100%	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100%	
Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100%	
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100%	
Adjoint technique	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	25%	Arrondi à l'inférieur

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter les ratios ainsi proposés.

Abstentions de Mme MULLER, MM. PRITRSKY, WEIL et PETIT

23) Ressources Humaines : création de poste

DCC N°2023_104 PERSONNEL – Créations de poste

Le Président informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'**Agent de maîtrise** pour assurer les fonctions de conducteur de station d'épuration. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'agent de maîtrise.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'agent de maîtrise, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

La création d'un emploi d'**Adjoint Administratif** pour assurer les fonctions d'assistant ressources humaines. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administratif, au grade d'adjoint administratif.

Si cet emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif, sur la base de l'espace indiciaire de référence.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Président,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

24) Ressources Humaines : tableau des effectifs

DCC N°2023_105 PERSONNEL – Tableau des effectifs

Le Président présente au conseil le projet de tableau des effectifs incluant les ouvertures de poste d'agent de maîtrise et d'adjoint administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le tableau présenté :

<i>Liste des emplois</i>	<i>Postes existants</i>	<i>Nouvelle proposition</i>
DGS des EPCI de 10 000 à 20 000 habitants	1	1
Attaché principal	1	1
Attaché territorial	3	3
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Rédacteur territorial	4	4
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint administratif	3	4
Ingénieur Principal	1	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	1
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	2	3
Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	2	2
Adjoint technique	14	14
Educateur de jeunes enfants	1	1
Assistant d'enseignement Artistique principal	1	1
Total	45	47

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide le tableau des effectifs
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

M. HOUPERT souhaite que l'on fasse appel à des contractuels, le Président précise que dès que c'est possible, c'est le cas.

25) Renouvellement de l'adhésion à la mission « interim et territoire » du Centre de Gestion

DCC N°2023_106

DÉLIBÉRATION autorisant l'autorité territoriale à signer la convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de gestion de la Moselle

(Loi n°84-53 modifiée – art. 25)

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, le Président propose d'adhérer au service Mission Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Le Président présente la convention type par laquelle des demandes de mise à disposition de personnels contractuels à titre onéreux dans le cadre de missions temporaires pourront être adressées au CDG 57.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

le Conseil Communautaire

APPROUVE la convention cadre susvisée telle que présentée par le Président,

AUTORISE le Président ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE le Président à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

26 : événement sportif :

DCC2023_107 TOURISME – ADOPTION DU REGLEMENT D'AIDES AUX ACTIONS FAVORISANT LE SPORT DANS LE CADRE DE « TERRE DE JEUX 2024 »

Les commissions « Tourisme / vie associative et culturelle » et « Communication » se sont réunies le 13 septembre 2023 et ont donné un avis favorable au projet de règlement.

Le Vice-président présente à l'assemblée le projet de règlement concernant l'attribution d'une subvention aux communes ou associations qui organiseront une action en faveur du sport dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » obtenu par la CCHCPP. L'objectif de cette subvention est d'inciter les communes et associations du territoire à favoriser la pratique sportive mais aussi la promotion du sport et des Jeux Olympiques.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu le projet de règlement

Vu l'avis favorable des commissions « Tourisme / Vie associative et culturelle » et « Communication »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** le règlement
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document découlant de cette décision

M. PRITRSKY demande si on peut ajouter paralympique systématiquement : oui

M. BERNEZ : demande si c'est 300 € quoiqu'il arrive ? oui

Mme RICHARD demande si aide quand c'est hors du territoire ? oui si une partie de la manifestation a lieu sur notre territoire.

27) Courcelles Etincelles

DCC2023_108 – Tourisme : subventions

La commission « Tourisme / Vie associative et culturelle » s'est réunie le 10 octobre 2023.

Lors de cette commission, 1 dossier de demande de subvention a été validé.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement de la subvention suivante :

ASSOCIATION	MONTANT DEMANDÉ	AVIS DE LA COMMISSION
-------------	-----------------	-----------------------

Courcelles Étincelle	3 000 €	Avis favorable pour 3 000 €
----------------------	---------	-----------------------------

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après délibération,

Abstentions de Mme MARX et M. BARRE (MM. MULLER et MESSIN ne prenant pas part au vote)

DECIDE :

- **DE VALIDER** les subventions présentées dans le tableau-ci-dessus

Hervé MESSIN précise que cette manifestation a un rayonnement au-delà du territoire, c'est bien mais là on subventionne depuis plus de 10 ans, et des pièces manquantes dont le bilan financier, il faut être beaucoup plus vigilant, attention sur la complétude du dossier.

Fabrice MULLER précise qu'au moment du passage en commission le dossier était complet lors du dépôt mais les PV ne sont pas signés par la Présidente

Hervé MESSIN ajoute que les pièces présentées sont un compte de résultat, pas un bilan, avec les fonds propres de l'association.

Luc GIAMBERINI précise que dans le CERFA figurent les éléments

Hervé MESSIN ajoute que non il n'y a pas l'état de trésorerie ;

Luc GIAMBERINI ajoute qu'il faut aider une manifestation de ce type

28) Tourisme : convention avec le Syndicat des Initiatives de Courcelles-Chaussy (rapporteur Fabrice MULLER)**DCC N°2023_109 : TOURISME – ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT DES INITIATIVES DE COURCELLES-CHAUSSY**

La commission « Tourisme / vie associative et culturelle » s'est réunie le 10 octobre 2023 et a donné un avis favorable au projet de convention.

Le Vice-président présente à l'assemblée le projet de convention concernant l'entretien annuel du matériel appartenant à la CCHCPP, à savoir :

- Deux vélos à assistance électrique
- Une joëlette
- Un triporteur

Cette convention donnera lieu à une subvention de 1 500 € / an.

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Vice-président,

Vu le projet de convention de partenariat

Vu l'avis favorable de la commission « Tourisme / Vie associative et culturelle »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,**DECIDE :**

- **D'ACCEPTER** la convention de partenariat
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document découlant de cette décision

29) Trame Verte et Bleue: convention avec la commune de MAIZERROY (rapporteur Delphine BERGER)**DCC N°2023_110**

Depuis 2017, la CCHCPP est engagée dans le programme Trame Verte et Bleue soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, la DREAL et la Région Grand Est. Lauréate de l'Appel à projet de 2021 pour mettre en place les actions concrètes de restauration de corridors écologiques et d'habitats, la CCHCPP est subventionnée pour effectuer ce type de travaux en lien avec l'étude TVB du territoire. Ainsi, en partenariat avec les communes, des travaux peuvent être envisagés sur des parcelles communales (restauration de mares, plantations de haies, vergers ...). C'est dans ce cadre que la commune de Maizeroy souhaite planter une haie de 300 ml entre Maizeroy et Chevillon. Pour acter le partenariat, la convention ci jointe vous est présentée.

Le Conseil communautaire,
Entendu les explications de la vice-présidente,
Après délibération à l'unanimité :

- **DONNE** pouvoir au Président de signer la convention de partenariat Trame verte et Bleue avec la commune de Maizeroy et l'ensemble des documents liés à ce projet.

30) Transition: Demandes de subventions (rapporteur Didier SCHRECKLINGER)

DCC N°2023_111 :TRANSITION ECOLOGIQUE – Attribution de subventions

La commission « Transition écologique et énergétique » s'est réunie le 20 septembre 2023 et le 21 novembre 2023 (comptes-rendus en annexe),

Lors de ces deux commissions, 35 dossiers de demande de subvention ont été validés.

Il vous est proposé de délibérer en faveur du versement des subventions correspondantes (sur présentation des factures), le montant définitif étant attribué au prorata des travaux facturés.

NOM	Commune	Projet	Date de passage en commission	Montant devis TTC	Montant sollicité	Forfait applicable CCHCPP	Montant attribué par la commission
ZAHM	Maizeroy	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	20 517,06 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
GRIESEMER	Colligny-Maizeroy	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	12 988,37 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique	20/09/2023	2 091,21 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
KOSY	Colligny-Maizeroy	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	15 424,95 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
GEORGES	Silly-sur-Nied	Isolation thermique extérieure	20/09/2023	19 936,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
NAJEM (3ème dossier)	Vigy	Installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique	20/09/2023	2 321,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
MARTIN	Villers-Stoncourt	Installation de panneaux photovoltaïques	20/09/2023	26 900,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	13 800,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
TRITZ	Bazoncourt	Installation de panneaux photovoltaïques	20/09/2023	16 956,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

PAULIN	Servigny-lès-Raville	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	19 269,58 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LOOSLI	Colligny-Maizery	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	18 400,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
PALLEZ	Ogy-Montoy-Flanville	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	12 200,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un chauffe-eau thermodynamique	20/09/2023	3 800,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
PROKOP	Colligny-Maizery	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	14 432,86 €		500,00 €	500,00 €
LEFEBVRE	Courcelles-Chaussy	Isolation thermique extérieure	20/09/2023	21 888,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
BERNARD	Retonfey	Remplacement chaudière à gaz et ballon d'eau chaude sanitaire par une pompe à chaleur	20/09/2023	14 758,40 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MATTIONI	Raville	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	20/09/2023	15 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LAGRUE	Vry	Remplacement chaudière fioul par une PAC	20/09/2023	16 370,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BASTIEN	Marsilly	Remplacement chaudière gaz par pompe à chaleur	20/09/2023	15 695,11 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
VENDIER	Courcelles-sur-Nied	Installation de panneaux solaires photovoltaïques	21/11/2023	18 490,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
BARBIER	Saint-Hubert	Remplacement d'une cheminée par un poêle à granulés	21/11/2023	11 464,69 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
PIAZZA (2eme dossier)	Courcelles-sur-Nied	Installation d'un ballon thermodynamique	21/11/2023	2 632,23 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
SANNIER	Courcelles-Chaussy	Remplacement chaudière gaz par pompe à chaleur	21/11/2023	15 049,87 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

		Installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique	21/11/2023		200,00 €	200,00 €	200,00 €
MARIATTE	Colligny-Maizery	Installation de panneaux photovoltaïques	21/11/2023	18 800,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
THIEL	Pange	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	21/11/2023	17 500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SPIR	Glatigny	Remplacement chaudière fioul par pompe à chaleur	21/11/2023	15 300,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique	21/11/2023	2 500,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
BIGOT	Ogy-Montoy-Flanville	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture	21/11/2023	14 380,80 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MIROL	Ogy-Montoy-Flanville	Isolation thermique extérieure	21/11/2023	24 319,53 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
FLORQUIN	Sanry sur Nied	Isolation thermique extérieure	21/11/2023	21 690,80 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
HENRION	Courcelles-Chaussy	Remplacement chaudière fioul par une pompe à chaleur	21/11/2023	15 419,88 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
MALBRUN	Maizeroy	Isolation thermique extérieure	21/11/2023	29 540,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
		Remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur	21/11/2023	19 517,50 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique	21/11/2023	1 688,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
GERARDON	Sainte Barbe	Remplacement chaudière fioul par une pompe à chaleur	21/11/2023	17 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
TLEMSANI	Ogy-Montoy-Flanville	Remplacement chaudière gaz par une pompe à chaleur	21/11/2023	12 040,75 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
LUPI	Courcelles-Chaussy	Remplacement de la chaudière gaz par une PAC	21/11/2023	18 499,99 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €

LALLEMENT	Silly sur Nied	Remplacement de la chaudière fioul par une PAC	21/11/2023	13 700,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
SIDOT	Servigny-lès-Raville	Remplacement de la chaudière fioul par une PAC	21/11/2023	15 000,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
		Installation d'un ballon d'eau chaude thermodynamique	21/11/2023	2 500,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
LAMARCHE	Colligny-Maizery	Isolation thermique extérieure	21/11/2023	23 600,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

Total attribué par la commission : 24 600 €

Le Conseil communautaire,

Entendu les explications du Président,

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission transition écologique et énergétique,

Après délibération, à l'unanimité

DECIDE

- **De valider** les subventions présentées dans le tableau-ci-dessus

Monsieur WEIL était sorti au moment du vote

31) Vote en faveur ou défaveur du maintien de la Vice-présidence de Monsieur Christian PETIT

Par Arrêté N° 158-23, le Président de la CCHCPP a retiré ses délégations à M. Christian PETIT

Les sources utiles Code général des collectivités territoriales, articles L. 2122-18 ; L. 5211-2 et L. 5211- 10

Arrêt du Conseil d'Etat du 29 juin 1990, n° 86148

Arrêt du Conseil d'Etat du 11 juin 1993, n° 105066

Arrêt du Conseil d'Etat du 1er octobre 1993, n° 128485

A titre liminaire il convient de rappeler que la procédure pour le retrait d'une délégation d'un adjoint par un maire s'applique également au retrait de délégation d'un vice-président par le président d'un établissement public de coopération intercommunale (articles L.5211-2 et L.2122-18 al. 4 du Code Général des Collectivités Territoriales combinés).

Ainsi, lorsque le président a retiré les délégations qu'il avait données à un vice-président par un arrêté, le conseil communautaire doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions par une délibération

Le Conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur le maintien ou non de M. PETIT en tant que Vice-président.

Le Conseil communautaire,

Après délibération,

Par 21 bulletins pour le maintien, 16 contre le maintien et 5 blancs

DECIDE

- **De maintenir** M. Christian PETIT dans ses fonctions de Vice-président.

Raphael DUPONT demande quelles étaient les délégations ? Environnement OM

Mme MARX explique que la situation est gênante, sans éléments, la décision t'appartient on a reçu un mail qui dit que le boulot a été fait, ce point ne va pas aider le climat de la CCHCPP.

M. PRITRSKY ajoute qu'il aurait aimé plus d'explications avant de se prononcer

Roland CHLOUP répond que c'est comme avec un adjoint, quand tu n'arrives plus à faire confiance, il y a une rupture, je n'ai pas à me justifier plus que cela.

Raphael : qu'est ce qu'il se passe s'il reste VP sans délégations ? Rien de plus

C.PETIT : Je ne sais pas ce qu'on me reproche, J'ai suivi ce qui m'a été demandé par le Président.

Depuis 2015 j'ai passé du temps à discuter avec tous, je discute beaucoup. Je déplore la façon dont cela s'est fait, le 27 novembre j'étais à deux réunions, tu m'as laissé travailler et tu ne m'as prévenu qu'après.

J'ai parfois travaillé contre ma commune dans l'intérêt de la CCHCPP.

R.CHLOUP ajoute qu'alors que tu étais présent plusieurs fois tu ne m'as jamais demandé en direct !

C.PETIT : j'ai une façon de ne rien passer en force, je crois au dialogue, si on me demande s'il faut rester à la CCHCPP ma commune ne saura pas quoi faire, la situation est complexe.

E.LOGNON ajoute qu'en effet la situation est complexe et que si j'étais dans cette situation, pour éviter de laisser au conseil cette décision difficile, je démissionnerai !

S.RICHARD sans connaître M. PETIT plus que cela, j'ai apprécié de travailler avec lui. je pense qu'une dynamique se mettait en place .

B. BARRE précise que jeune maire il a voté sans connaître les gens et maintenant c'est troublant et gênant, je souhaiterais les éléments factuels.

M. SPINELLI précise son angoisse, quelle que soit l'issue, si manque de confiance cela ne pourra pas fonctionner.

M. WEIL : demande que se passera t-il au 1^{er} janvier sur le Haut-Chemin pour la collecte et la délégation a-t-elle été réattribuée ? Le Président répond que le VP suivant dans la commission c'est Didier SCHRECKLINGER qui pourra être secondé par une personne que j'ai contacté.

Les ASSESSEURS nommés pour le contrôle du vote sont le plus vieux et plus jeune délégués : Sylvain WEIL et Armand KLEIN